

COUR DE JUSTICE DE HOSDENT, rue du Moulin, 50 à 4261 Latinne					
La maison de village de Hosdent est un petit coin de paradis au cœur du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne. Elle se compose d'un niveau de 150m ² extensible à 300m ² sur 2 niveaux (cuisine, WC pour personnes handicapées...).					
			1 niveau sans cuisine	2 niveaux sans cuisine	Salle exposition seule
A	Ecole	Sans rentrée d'argent ¹	Gratuit		
		Avec rentrée d'argent ¹	200 € (nettoyage inclus)	275€ (nettoyage inclus)	150€ (nettoyage inclus)
B	Associations¹ braivoises	Sans rentrée d'argent ¹	10€/h sans intervention de la MMER	20€/h sans intervention de la MMER	10€/h sans intervention de la MMER
		Avec rentrée d'argent ¹	200€ (nettoyage inclus)	275€ (nettoyage inclus)	200€ (nettoyage inclus)
C	Privés (hors enterrement) ou entreprises braivoises		350€ (nettoyage inclus)	600€ (nettoyage inclus)	200€ (nettoyage inclus)
D	Associations¹ non braivoises	Sans rentrée d'argent ¹	230€ (nettoyage inclus)	370€ (nettoyage inclus)	130€ (nettoyage inclus)
		Avec rentrée d'argent ¹	500€ (nettoyage inclus)	700€ (nettoyage inclus)	290€ (nettoyage inclus)
E	Privés (hors enterrement) ou entreprises non braivoises		650€ (nettoyage inclus)	950€ (nettoyage inclus)	350€ (nettoyage inclus)
F	Enterrements		240€ + nettoyage si souhaité (50€)	400€ + nettoyage si souhaité (50€)	néant

1. Définitions:
 - « **avec rentrée d'argent** » = les participants payent le jour même ou avant l'activité une participation aux frais (boisson, repas, entrée, cours ou autres) peu importe si l'activité génère ou non des bénéfices.
 - « **association** » = groupe formé de deux personnes ou plus qui décident d'associer leurs efforts pour poursuivre un but d'**intérêt général**. Chaque association souhaitant occuper une salle indiquera l'**intérêt général** recherché par l'activité.
2. Une petite salle est également disponible uniquement pour l'organisation de réunions (sans rentrée d'argent¹) pour les écoles et les associations (salle d'exposition). Cette petite salle est mise à disposition gratuitement pour les écoles et les associations braivoises, et au prix de 10€/h pour les associations non braivoises.
Dans le cas d'une location d'une grande salle de la Cour de justice, il est possible d'occuper également la salle d'exposition pour un supplément forfaitaire de 75€.
3. Les montants des locations s'entendent charges, utilisations des sanitaires et des wc comprises.
4. Pour C, D et E, le nettoyage est toujours réalisé par nos soins (50€ pour un niveau et 100€ pour les 2 niveaux). Pour une occupation par A ou B « sans rentrée d'argent¹ », le nettoyage est gratuit. Pour une occupation par A ou B « avec rentrée d'argent¹ », le nettoyage est soit effectué par nos soins pour le prix de 50€ soit effectué par les utilisateurs. Le nettoyage de la petite salle est toujours effectué par les utilisateurs.
5. Une caution (argent liquide ou virement) sera demandée lors de la remise des clés . Elle sera de 250€ pour toute occupation.
6. La réservation de la salle sera définitive dès la réception d'un acompte de 30% en argent liquide ou par virement.
7. Dans le cas d'une location de plusieurs journées consécutives, le montant sera de 50% du prix affiché pour le 2^{ème} jour et de 25% à partir du 3^{ème} jour.
8. Tout utilisateur des locaux reste responsable, vis-à-vis des tiers et de n'importe quelle autorité ou administration, soit publique, soit privée. Il est tenu, le cas échéant, de payer les taxes, impôts, droits d'auteurs, assurances et autres redevances éventuelles qu'entraîneraient ses activités.
9. L'adaptation des prix de location à l'indice des prix à la consommation s'effectuera, de plein droit, une fois l'an, et pour la première fois le 01 janvier 2017 en utilisant la formule suivante :
nouveau prix (arrondi à l'euro) = prix actuel X index de décembre de chaque année/index de base de décembre 2016
10. Pour l'utilisation de la cuisine dans le cadre de la location d'une salle : voir le partenaire / traiteur attiré